

Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 15 mai 2014

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **Rapport d'expertise de l'Association des hôteliers du Québec et de l'Association des restaurateurs du Québec et Demande de reconnaître le statut de témoin expert de M. Marcel Paul Raymond**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur
R-3864-2013

N/dossier : **4503-3**

Chère consoeur,

Veillez trouver sous pli notre Rapport d'expertise en quinze (15) exemplaires dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Par sa décision D-2014-017, rendue le 10 février 2014, la Régie de l'Énergie (la « Régie ») a reconnu l'Association des Hôteliers du Québec et l'Association des Restaurateurs du Québec (« AHQ-ARQ ») à titre d'intervenante dans le dossier en rubrique. La Régie a aussi rendu la décision D-2104-067, le 25 avril 2014, par laquelle elle fixait au 15 mai 2014 la date limite pour le dépôt des demandes de reconnaissance du statut de témoin expert et d'expert-conseil.

En conformité avec ces décisions et conformément aux dispositions prévues à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, l'AHQ-ARQ demande à la Régie de reconnaître le statut d'expert en *Planification et optimisation des approvisionnements en électricité* de M. Marcel Paul Raymond.

Montréal

800, Place Victoria, bureau 4500, C.P. Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : 514-331-5010
info@dufresnehebert.ca

Télécopieur: 514-331-0514
www.dufresnehebert.ca

Laval

1200, boulevard Chomedey, 4^e étage, bureau 400, Laval (Québec) H7V 3Z3
Téléphone : 514-331-5010

Télécopieur : 450-682-5014

Tel qu'indiqué au *curriculum vitae* de M. Raymond déposé au présent dossier en même temps que la présente, la Régie a déjà reconnu ce statut à M. Raymond dans les dossiers R-3748-2010, R-3775-2011 et R-3848-2013.

L'AHQ-ARQ souligne également que le CV de M. Raymond indique qu'il possède de nombreuses années d'expérience en planification et en optimisation des approvisionnements d'électricité, expérience qu'il a acquise lors de sa carrière de près de 32 ans chez Hydro-Québec et qu'il continue à appliquer comme consultant actif dans le domaine.

Il a notamment eu la responsabilité chez Hydro-Québec de :

- La planification et l'optimisation de la gestion d'un des plus grands parcs hydroélectriques au monde;
- La fiabilité d'alimentation des besoins d'électricité en puissance et en énergie;
- La négociation et la gestion de contrats d'échange d'énergie avec les principaux participants au marché de l'énergie dans le nord-est américain;
- La prévision des apports naturels et de la demande d'électricité;
- La caractérisation de la production éolienne et l'étude de son intégration dans le parc d'Hydro-Québec Production.

Au cours de sa carrière, son expertise a été reconnue internationalement, notamment lors de projets au Brésil, en Pologne et en Russie.

Depuis sa retraite d'Hydro-Québec en 2009, M. Raymond poursuit activement le développement de son expertise comme consultant en énergie. En cette qualité, il a agi comme consultant pour le projet des Trois-Gorges en Chine en plus d'œuvrer comme conseiller technique pour un groupe international d'une vingtaine de producteurs hydroélectriques membres du *Hydropower Operations and Planning Interest Group* (HOPIG) de l'organisme CEATI International.

D'ailleurs, M. Raymond a été retenu par ce dernier groupe comme expert en intégration éolienne alors qu'il a été invité à agir comme président d'une session intitulée *Challenges of Increased Supply from Non-Dispatchable Renewable Energy Sources on Market Operations and Hydropower Operation Costs* de l'atelier *Renewable Energy Supply Reliability : Forecasting Uncertainties of Water, Wind and Solar*, tenu les 14 et 15 novembre 2013 à San Diego, CA.

Le mandat confié par l'AHQ-ARQ à M. Marcel Paul Raymond consiste à examiner de façon détaillée le Plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur et à soumettre à la Régie les recommandations appropriées relativement aux sujets exposés plus bas.

1. Nom et coordonnées

Marcel Paul Raymond
1595 boulevard Alexis-Nihon
St-Laurent (Québec) H4R 2S9
Tél. : (514) 258-7285
Adresse électronique : raymondmarcelpaul@yahoo.ca

2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant

Créée en 1949, L'AHQ représente les hôteliers du Québec et a pour mission d'informer, de représenter et de défendre les intérêts de ses membres et des acteurs de l'industrie hôtelière québécoise. Elle représente plus de 450 membres dont les établissements sont situés partout sur le territoire de la province de Québec.

Créée en 1938, l'ARQ représente les intérêts des restaurateurs de la province de Québec et a pour mission de fournir à l'ensemble des établissements de restauration membres des services complets d'information, de formation, de rabais, d'assurances et de représentation gouvernementale. Elle représente plus de 4500 membres restaurateurs situés sur l'ensemble du territoire québécois qui se retrouvent dans des structures d'affaires diverses, que ce soit en opération individuelle ou encore à l'intérieur d'établissements hôteliers, de stations de ski ou encore de clubs de golf, à titre d'exemple.

Manifestement, comme consommateurs d'électricité, les membres du regroupement AHQ et ARQ ont un intérêt indéniable à s'assurer d'avoir une tarification, si ce n'est la plus basse possible, du moins la plus raisonnable possible dans le contexte économique compétitif dans lequel ils doivent œuvrer. Par conséquent, ils possèdent un intérêt manifeste à ce que les coûts d'approvisionnement en électricité soient les plus bas possible et à ce que la gestion des approvisionnements du Distributeur place l'intérêt des consommateurs d'électricité au premier rang de ses priorités en cette matière.

Les coûts d'approvisionnements occupent une place de plus en plus prépondérante dans les revenus requis du Distributeur. La filière éolienne, de même que ses coûts d'intégration, ont un impact important sur ces coûts d'approvisionnements et, ainsi, sur la facture d'électricité des consommateurs québécois et en particulier des membres de l'AHQ-ARQ. De plus, les membres de l'AHQ-ARQ ont intérêt à ce que les approvisionnements du Distributeur soient fiables et sécuritaires.

Les coûts importants qui découleront des approvisionnements et des stratégies proposées par le Distributeur dans le présent dossier auront des impacts certains sur les consommateurs d'électricité que représente l'AHQ-ARQ. Cette dernière désire avoir recours aux services d'un expert pour obtenir des opinions indépendantes et des recommandations pertinentes sur ce sujet hautement technique et contribuer par ces faits aux délibérations de la Régie dans ce dossier.

3. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert

Mandat :

Soumettre une expertise détaillée et des recommandations appropriées et éclairer la Régie concernant le Plan d’approvisionnement 2014-2023 du Distributeur.

Vérifier si le Plan présente une solution optimale pour répondre aux besoins d’approvisionnement du Distributeur au cours des prochaines années tout en respectant les contraintes et aléas auxquels il doit faire face et les critères de fiabilité qu’il doit respecter.

Les recommandations devront porter notamment sur :

- La prévision de la demande notamment suite aux prévisions du développement de nouveaux marchés annoncés par le gouvernement du Québec le 7 octobre 2013;
- Les impacts de la variabilité et de la prévisibilité de la production éolienne et ses impacts sur les prévisions en énergie et en puissance du Plan;
- L’utilisation optimale des conventions d’énergie différée;
- L’utilisation optimale de l’électricité interruptible et la validation du taux de réserve qui y est associé;
- La prise en compte de l’appel au public dans le bilan de puissance du Distributeur;
- L’évaluation des moyens de contribution des marchés de court terme dans le bilan de puissance du Distributeur;
- Les taux de réserve requise pour respecter le critère de fiabilité en puissance du Distributeur de même que celui associé à l’électricité patrimoniale;
- Le respect des critères de fiabilité en énergie;
- Le suivi des décisions passées de la Régie.

Qualification demandée :

Expertise reconnue en matière de planification et optimisation des approvisionnements en électricité.

4. Copie du curriculum vitae du témoin expert

Le *curriculum vitae* de M. Raymond a été déposé au présent dossier.

5. Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert

Tel qu’il est indiqué à la page 6 du *Guide de paiement des frais 2012*, la FCEI demande une rémunération au taux horaire de 250 \$ pour M. Marcel Paul Raymond, soit le taux prévu pour les témoins-experts. Ce niveau de rémunération lui a été accordé lors de dossiers précédents.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb

p.j.

#471651